

Philippe MARRER Sénateur n°58530

Fédération Grand-Est

Mes cotisations

1998	2008	2018
1999	2009	2019
2000	2010	2020
2001	2011	...
2002	2012	...
2003	2013	
2004	2014	
2005	2015	
2006	2016	
2007	ben non, pas 2017 !	

...et puisqu'on parle

finances j'étais également Réviseur aux Comptes de l'AFS-JCI pour les exercices 2008, 2009 et 2010



Mon parcours AFS-JCI

Délégué Régional ALSACE
sous les présidences de :
Patrick JARDIN 2002 (6 mois) +
Jean Tugdual REBOUL 2003-2004

Membre du Conseil
d'Administration
sous les présidences de :
Jean Tugdual REBOUL 2003-2004
Bernard REYNAUD 2005-2006
Jacques ARNAL 2007-2008

Françoise TEXIER 2011-2012
Didier PELISSIER 2013-2014
Reynold DUMALTE 2015-2016
Pierrette BROUEILH 2019-2020

Philippe MARRER Sénateur n° 58530

Fédération Grand-Est



Le Conseil d'Administration de l'Association Française des Sénateurs JCI ? Pour ma part, je pensais en avoir effectué le tour après sept mandats et vingt-et-un ans de sénat.

Il faut dire que Pierrette BROUEILH au terme de sa présidence, ainsi que les délégués régionaux Marie PUGINIER et Dominique CARVOU que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'accompagner tout au long de ces deux années, ont tenu leurs promesses. Grâce à leur volonté et leur courage dans leurs engagements respectifs, je peux vous affirmer que le mouvement a évolué. Vous ne le ressentez pas forcément au quotidien, mais un souffle nouveau parcourt l'AFS-JCI. Et paf..., comme pour toute l'humanité, il est contrarié par un virus nouveau !

Si ce virus nous offrait une formidable opportunité à nous réinventer ? Si au lieu de résister on s'adaptait ? Pour ma part, je tente l'expérience.

Je fis la promesse à Jean-Pierre CHIAVERINI, s'il se décidait à présider l'AFS-JCI, de le soutenir pleinement et de me tenir à sa disposition. Aujourd'hui, encore plus, au regard des épreuves qu'il vient de traverser et dont il sort renforcé.

Par ailleurs, pour conserver l'avancée et poursuivre l'action de Marie PUGINIER, je m'engage à reprendre la mission de DRDS Grand-Est. Dans cette perspective, conformément au Règlement Intérieur de l'AFS-JCI dans son Article 5, avec qui -il faut l'avouer- d'aucuns s'accordaient quelques libertés, je mettrai un point d'honneur à en respecter chacun des paragraphes. Notamment celui (5.3.6) qui impose un contact personnel avec chaque Sénateur de son territoire ...Impossible ? Nous verrons.

Je n'ai aucun doute sur la réussite de nos projets. La dynamique insufflée par l'équipe précédente sera conservée et amplifiée notamment grâce aux délégués de proximité qui restent en place et nous accompagnent sur ces vastes territoires régionaux.

Au plaisir de vous revoir,
Philippe MARRER